APPEL D'OFFRES FOURNITURE

ET LIVRAISON DE MATERIEL ELECTRIQUE

MISE EN CONCURRENCE EN PROCEDURE ADAPTEE

(Art. 40 à 58 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Le présent marché est établi en conformité avec le cahier des clauses administratives générales de fournitures courantes et de service tel qu'approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales et de service (JORF du n°00066 du 19 mars 2009).

I) Objet du marché

Fourniture et livraison de matériel consommable électrique.

II) Conditions

1) Le soumissionnaire émet une offre de prix à chaque demande formulée par le lycée Michelet. Cette demande est ensuite validée par l'émission d'un bon de commande.

2) Le paiement s'effectue par mandat administratif, dans un délai de 30 jours après service fait, sur présentation d'une facture conforme, accompagnée d'un RIB. Chaque facture doit présenter la raison sociale du prestataire, le numéro de SIRET, les montants HT, TTC unitaires pour chacun des produits. Toute facture non conforme sera rejetée.

3) la livraison des matériels commandés doit se faire en conformité avec la commande passée par l'établissement. En cas de multiplicité de commandes, il est demandé de veiller à ce que chaque commande fasse l'objet d'une livraison clairement identifiable.

4) En cas de non-conformité de la livraison avec la commande, le délai global de paiement sera interrompu par la procédure de litige.

5) La proposition devra être exclusivement envoyée par courriel à l'adresse suivante : int.0941298a@ac-creteil.fr et severine.mesnel1@ac-creteil.fr.

6) le présent marché est conclu pour une durée d'un an à signature des parties et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une tacite reconduction.

III) Réception des offres et attribution du marché :

- Date limite de réception des offres : **3 avril 2017** à 13 h00 ;
- Attribution du marché : **21 avril 2017**.

IV) Critères de choix

Le marché sera attribué suivant l'offre économique la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants :

Qualité des produits : 40%

Prix : 35%

Conditions de livraison et de délai : 15%

Conditions de reprise et d'échange : 10%

A ……, le ……..

Le Candidat

Le pouvoir adjudicateur